

**Evaluation des impacts socio-économiques de l'interdiction des néonicotinoïdes
sur le secteur betteraves sucrières**

1. Impact de l'arrêt de l'utilisation des néonicotinoïdes sur les rendements betteraviers français

Les néonicotinoïdes, insecticides systémiques, sont utilisés en traitement de semence de betteraves sucrières depuis 1992. Leur utilisation concerne **98 % des surfaces semées** en France¹.

Ce traitement protège la plante durant ses **12 premières semaines de croissance**, lorsqu'elle est la plus exposée aux parasites nuisibles et en particulier aux insectes piqueurs-suceurs (pucerons verts principalement mais également pucerons noirs et cicadelles). Ces derniers sont des vecteurs de transmission de nombreux agents pathogènes dont notamment les jaunisses virales.

Depuis 1992, l'utilisation des néonicotinoïdes en traitement de semences permet, en contrôlant les populations de pucerons vecteurs, de parfaitement maîtriser les différentes formes de jaunisses, sans toutefois en éradiquer la présence : **les observations menées par l'ITB sur des parcelles d'essais de betteraves non traitées (réseau Vigibet), montrent que la jaunisse est présente tous les ans avec une intensité variable.**

En outre, l'expérience récente de la campagne 2017, d'agriculteurs ayant semé des betteraves sans néonicotinoïdes en enrobage, (remplacés par des épandages aériens de pyréthrianoïdes) et constatant dès cette première année d'intenses attaques de jaunisse (voir photo ci-dessous), confirme **cette forte présence virale et sa dynamique rapide de propagation en cas de non contrôle de ses vecteurs.**

*Symptômes de jaunisse
observés en septembre 2017*

*Les taches de jaunisses
sont très importantes et auront un
impact sur la productivité !*



Photo ITB septembre 2017 – Nicolas Maillard

Ces observations terrains corroborent celles réalisées en Belgique² depuis 2014 montrant que 80% des pucerons vecteurs sont déjà résistants aux pyréthrianoïdes et 82% aux carbamates, et celles faites sur colza par le « Laboratoire Anses-Lyon » qui met en évidence la résistance des populations de puceron vert vis-à-vis des pyréthrianoïdes et des carbamates : **les seuls traitements insecticides foliaires existant en dehors des néonicotinoïdes ne permettraient plus de contenir les populations de vecteurs et donc la propagation du virus.**

¹ Source UFS : Union Française des Semenciers.

² Par l'Institut Royal Belge pour l'Amélioration de la Betterave (IRBAB)

De plus la généralisation des traitements phytosanitaires pyréthrinoïdes/carbamate contribuerait à favoriser la prédominance de populations résistantes de puceron, **Il sera donc sans objet pour les agriculteurs de procéder à des traitements avec ces produits par voie aérienne considérant l'état de la science.**

Il convient de noter que **d'importantes disparités régionales quant à l'exposition à la jaunisse virale** pourront être constatées. A ce titre les estimations réalisées par les Instituts techniques betteraviers européens reflètent l'exposition probable des zones betteravières selon leurs climats plus ou moins propices aux développements des populations de vecteurs dès les premiers stades de croissance de la betterave.

- Océanique : en Angleterre, il est estimé que les pertes de rendements peuvent aller jusqu'à 49 %³.
- Continental : en Autriche, il est estimé que les pertes se situeraient entre 10 % et 20 %.

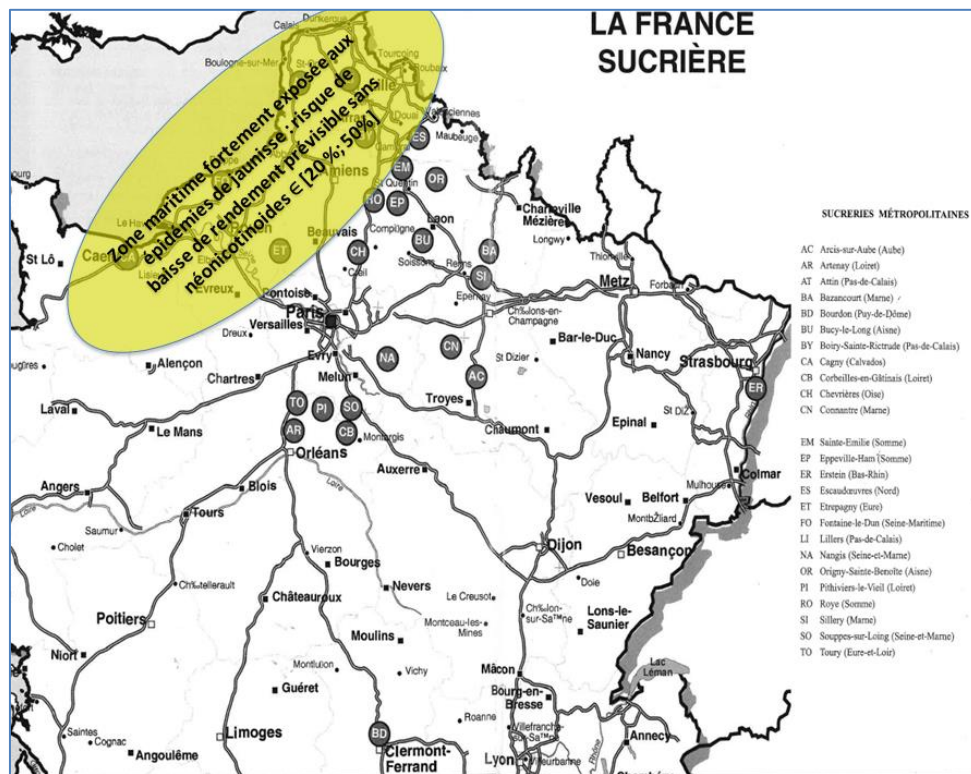
Cela reflète le gradient d'exposition probable entre les zones betteravières françaises de climat océanique et l'Alsace de climat semi-continental. Les régions Nord, Pas de Calais et Normandie pourraient être particulièrement vulnérables aux épidémies de jaunisse. **Selon les années ces régions pourraient connaître des pertes de rendement allant jusqu'à 50 % dans les parcelles les plus atteintes.**

Ajoutons que le réchauffement climatique a conduit à une évolution des populations de pucerons ainsi qu'à leur multiplication de manière plus précoce dans la saison. Ces deux facteurs pourraient augmenter la capacité de propagation du virus et son impact sur la dégradation des rendements de betteraves.

L'arrêt de l'utilisation des néonicotinoïdes en traitement de semences, sans solution alternative efficace, conduira donc à une perte nationale qui dépassera, du fait des évolutions des dynamiques et des résistances des populations de vecteurs, les estimations publiées antérieurement. On pourra retenir un chiffre dépassant nationalement les 10/12% mais pouvant selon la climatologie et les populations de vecteurs de chaque campagne agricole dépassé nationalement ou régionalement ces chiffres.

En illustration une perte de 12 % des rendements par rapport au niveau actuel correspond à une baisse de 10,5 T betteraves à 16° par hectare

³ Selon la British Beet Research Organization (BBRO)



2. Impact direct sur le coût de production betteravier

Selon les études microéconomiques réalisées par l'ARTB, un hectare de betteraves mobilisait 2 262 € de charges - dont 1005 € de charges variables- pour un exploitant français en moyenne depuis 5 ans.

Sur la base d'un rendement moyen quinquennal de 87,5 T/ha, le coût moyen d'une tonne de betteraves à 16° est donc actuellement de 25,8 €/T.

Selon la perte de rendement moyenne de 12 % estimée par l'ITB liée à une interdiction des néonicotinoïdes, le rendement moyen français chuterait alors à 77 T/ha. Le coût moyen français d'une tonne de betteraves à 16° augmenterait donc à 29,3 €/T du fait d'un diviseur plus petit.

Indiquons que le coût de production à l'hectare ne serait pas réduit par la non utilisation de néonicotinoïdes puisque d'autres solutions devraient être mises en œuvre pour limiter l'impact des parasites et ravageurs des betteraves. Il faudrait ainsi augmenter l'utilisation de téfluthrine en enrobage de semences de 4-8 g actuellement à 10-12 g pour lutter efficacement contre les ravageurs du sol.

Pour la période post quota, on projette une production moyenne française de 42 Mt de betteraves à 16° (480 Kha × 87,5 T/ha) nécessaire pour assurer une viabilité économique à la filière.

Alors le coût de production de ces **42 Mt de betteraves augmentera en moyenne de 147 M€ sans l'utilisation des néonicotinoïdes faute de solution alternative pour lutter contre la jaunisse.**

La baisse probable des rendements conduira également à des pertes d'efficience globale de la filière. La première répercussion, la plus évidente, sera un nécessaire élargissement du rayon moyen d'approvisionnement des usines pour conserver les quantités de betteraves nécessaires à leur fonctionnement optimal. Il faudra donc mobiliser de plus importantes surfaces agricoles au détriment et en concurrence d'autres cultures, tout en augmentant la distance moyenne et donc les coûts de transport.

3. La durabilité de la filière mise en péril

a. Approche nationale

Selon les perspectives de long terme de prix communiquées par la Commission européenne en décembre 2016, les prix du sucre en Union européenne sont attendus à 400 €/T sur la période 2016-2026.

Si on projette une rémunération de la betterave hors pulpe qui devrait s'établir entre 40 % et 44 % de la valeur du sucre et que l'on ajoute une valeur moyenne de la pulpe alors les planteurs de betteraves français peuvent s'attendre à être rémunérés autour des 26 € /T betteraves à 16°. Ce qui sera variable selon les entreprises, les années et les conditions de marché.

Toutefois, cette valeur est en net retrait par rapport à un coût de production de 29,2 €/T sans utiliser de néonicotinoïdes en traitement de semences.

Sur la base d'un rendement moyen qui tomberait à 77 T/ha, la perte moyenne⁴ à l'hectare s'établirait autour des 250 €/ha selon un scénario de tendance centrale.

Cela signifierait donc une culture qui deviendrait tendanciellement non profitable pour les agriculteurs. En outre la variabilité accrue des rendements sera un autre élément qui viendra fragiliser la résilience des exploitations betteravières.

Ces deux derniers éléments tendront à réduire la place de la betterave dans les exploitations agricoles françaises et au-delà fragiliseront tout un secteur pourvoyeur de 46 000 emplois (dont 27 000 betteraviers).

b. Approche locale : des zones maritimes exposées

Les régions océaniques seraient particulièrement impactées par l'interdiction des néonicotinoïdes. Les pertes de rendement liées à la jaunisse s'établiraient probablement selon les années entre 20 % et 50 %. Cela signifie des pertes de rendement pouvant aller de 20 à 40 T de betteraves à l'hectare par rapport aux niveaux observés actuellement.

Pas moins de 6 sucreries seraient particulièrement exposées de par leur localisation à moins de 100 Km d'une façade maritime : Cagny (Saint Louis Sucre), Etrépagny (Saint Louis Sucre), Fontaine Le Dun (Cristal Union), Attin (Tereos), Lillers (Tereos) et Boiry (Tereos). **Ces 6 sites transforment environ 9 Mt de betteraves pour produire 1,5 Mt de sucre polarisable. Ce qui représente environ 600 M€ de chiffre d'affaires.**

Des pertes de rendement betterave de **20 à 50 %** en Normandie, Pas de Calais et Nord conduiraient à rendre la culture de la betterave non viable dans ces régions.

Au-delà d'anéantir la profitabilité absolue de la betterave pour les agriculteurs dans ces régions, d'autres cultures moins impactées par le retrait des néonicotinoïdes se substitueraient à la betterave faisant disparaître le tissu industriel afférent.

⁴ Hors aides publiques

Ainsi, si l'on reprend les perspectives de prix indiquées par la Commission européenne dans son « EU Agricultural Outlook Prospect for the EU agricultural markets and income 2016-2026 ». Elle indique un prix moyen sur la période de 170 €/T de blé (équivalent à 155 €/T départ ferme pour des exploitations proches des ports) et un prix du sucre de 400 €/T (soit 26 €/T de betteraves à 16° conf. supra).

Lorsque l'on compare les marges sur coûts spécifiques⁵ en fonction des baisses de rendements envisageables de la betterave et du blé, on obtient les résultats suivants :

	Blé (avec néonic.)	Betteraves (avec néonic.)		Blé (sans néonic.)	Betteraves sans néonic. (scénario Rdt -20 %)	Betteraves sans néonic. (scénario Rdt -50 %)
Rendement T/ha	8,5	87,5		8	70	43,75
Prix €/T	155	26		155	26	26
Coûts spécifiques €/ha	940	1626		955,5	1626	1626
Marge sur coûts spécifiques €/ha	377,5	649		284,5	194	-488,5

On peut donc conclure que l'interdiction des néonicotinoïdes en enrobage de semences de betteraves conduirait à une disparition de la culture dans ces régions réduisant ainsi la diversité des assolements et provoquant la fermeture des usines concernées. L'importante présence du blé dont la culture serait moins impactée par le retrait des néonicotinoïdes se renforcerait alors vraisemblablement.

Mise en perspectives par rapport à la fin des quotas sucriers

La fin des quotas sucriers conduit la filière à augmenter ses volumes de production tant par opportunité (la France est un des pays les plus productifs au monde en termes de sucre par hectare) **que par nécessité** (besoin d'écraser des coûts fixes industriels élevés). Cela conduira à un **développement du grand export vers les pays tiers**. Dès 2017-2018 (première année sans quota), l'excédent commercial français augmentera à 1,5 Mds € (hausse d'environ 0,4 Mds €), faisant de la filière sucre le 5^e poste agroalimentaire excédentaire français.

A un moment où il faut relever le challenge de la concurrence internationale, l'interdiction des néonicotinoïdes pourrait conduire la filière à **se replier du fait de l'absence de solutions alternatives aussi performantes sur le plan économique et environnemental**.

L'excédent commercial français pourrait ainsi se trouver **fortement réduit d'autant que ce sont les usines proches des ports⁶ qui se trouvent les plus exposées à ce risque d'évolution réglementaire**.

⁵ Coûts spécifiques : intrants + itinéraire technique (carburant et main d'œuvre inclus). Cela n'inclue pas les charges fixes transversales de l'exploitation (fermage, foncier...)

⁶ Donc avec des frais logistiques d'approche portuaires plus réduits.